

Montréal 

Mémoire du Conseil du patrimoine de Montréal

Document d'orientation

Vers une vision du réseau des grands parcs de Montréal

M06-SC-02

Le 8 mai 2006

Table des matières

1	Contexte	3
2	Commentaires sur le document d'orientation proposé	4
2.1	Une vision à définir.....	4
2.2	Une classification à raffiner	5
2.3	Un réseau en devenir.....	6
2.4	Une démarche inclusive proposée	6
3	Structure de réflexion proposée.....	7
3.1	Fondement historique des parcs.....	7
3.2	Patrimoines des grands parcs	7
3.3	Mission et besoins de la population	8
	CONCLUSION	10

1 Contexte

En rappel des grands espaces qui ont façonné la fondation de la ville, les grands parcs de Montréal ont toujours eu des rôles pluriels au gré de leur propre évolution et de celle des besoins de la population. C'est dans un tel contexte que doit être comprise la démarche actuelle déposée à la Commission sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération qui cherche à définir le prochain jalon de cette évolution en proposant une vision du réseau des grands parcs de Montréal.

La récente réorganisation municipale peut représenter un des vecteurs d'une nouvelle étape à franchir pour définir la vocation de ces grands espaces. En effet, le décret 1229-2005, créant l'agglomération de Montréal, confiait au Conseil d'agglomération des compétences quant aux *équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif* au nombre desquels se trouvent un ensemble de 18 parcs regroupés sous le vocable de *réseau des grands parcs de Montréal*. Une réflexion devient, donc, nécessaire afin de donner une cohésion à ce réseau de grands parcs qui regroupe des espaces dont les fonctions et les réalités géographiques varient sensiblement selon leur localisation.

Au quotidien, la responsabilité du réseau des grands parcs a été déléguée à la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle de Montréal (règlement 02-006). Cette délégation lie la planification, le développement et la gestion du réseau des grands parcs au nouveau cadre d'action que constitue la récente adoption, par la Ville de Montréal, du Plan d'urbanisme, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, du Plan stratégique de développement durable, de la Politique du patrimoine et de la Politique de l'arbre. Ainsi, le réseau des grands parcs ne doit pas seulement trouver une nouvelle cohésion entre ses éléments constitutifs, mais, il doit aussi devenir le vecteur privilégié d'expression du nouveau cadre de planification urbain pour la région métropolitaine.

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), à titre d'instance consultative en matière de patrimoine naturel et culturel auprès du conseil de la ville, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement et des services municipaux, a eu à émettre de nombreux avis

en regard des politiques de la Ville de Montréal ainsi que sur des projets de construction dans le périmètre des écoterritoires et des grands parcs de Montréal. C'est à ce titre que nous souhaitons participer aux travaux entrepris pour définir la vision du réseau des grands parcs de Montréal.

Conçue en deux temps, l'intervention du CPM formule, d'abord, des commentaires, puis cinq recommandations au sujet du document d'orientation soumis à la consultation publique (section 2) et propose, ensuite, la structure d'une réflexion que nous croyons requise pour développer une vision contextualisée du réseau des grands parcs de Montréal (sections 3).

2 Commentaires sur le document d'orientation proposé

Sur le plan politique, la région montréalaise, il est vrai, vient de traverser une période d'incertitude due aux transformations de ses administrations municipales. Le présent exercice constitue, possiblement, une occasion de relance dans notre cheminement commun et doit proposer une vision englobante, cohérente et durable du devenir du réseau des grands parcs de Montréal.

Toutefois, le Conseil du patrimoine de Montréal considère que le document d'orientation, *Vers une vision du réseau des grands parcs*, nous engage à mener une réflexion pour atteindre cette cohérence de la vision.

Recommandation 1

Rappelons que le projet de réseau des grands parcs était inscrit au Plan d'urbanisme de Montréal avec des objectifs clairement énoncés. Il serait souhaitable que le Conseil d'agglomération s'en inspire pour le développement de sa propre vision du réseau des grands parcs de Montréal.

2.1 Une vision à définir

La notion de *vision* fait appel à une projection dans le futur du devenir du réseau des grands parcs mais, elle doit permettre aussi une compréhension solide des assises sur lesquelles repose ladite projection. Or, non seulement la mise en contexte est lacunaire à maints égards mais, le document semble s'attarder, surtout, à des considérations de gestion à court terme.

Recommandation 2

Il est donc essentiel, dans un premier temps, de mettre en contexte rigoureusement la genèse des constituantes du réseau des grands parcs et de leurs héritages actuels que sont les patrimoines naturel et culturel pour éviter un sentiment de rupture entre la population et ses parcs.

De surcroît, plus de soin doit être apporté à la relation à effectuer entre les réseaux « *vert et bleu* » et le réseau des grands parcs de Montréal pour éviter une confusion dans l'identification du réseau des grands parcs de Montréal.

La notion de *vision* requiert, également, que l'on saisisse l'objectif ultime visé, la mission que doit remplir le réseau des grands parcs. Hormis le rôle des parcs-nature qui est clairement établi et mis en oeuvre, le lecteur a peine à discerner la mission qui est souhaitée pour les autres parcs et, surtout, pour l'ensemble du réseau.

Recommandation 3

Le présent exercice doit permettre d'établir un consensus sur une vocation précise à donner au réseau des grands parcs et pour chacun de ses parcs.

Ensuite, le CPM croit que la notion de *réseau* doit s'exprimer par la démonstration de la complémentarité de la vocation des parcs entre eux et en regard de la vocation du réseau. La notion de réseau doit aller au-delà d'une classification, d'une signalisation et d'une gestion harmonisées; elle doit être une conception à partir de laquelle on articule une gestion responsable de la biodiversité.

2.2 Une classification à raffiner

Malgré le désir exprimé, ci-dessus, de voir la vocation des parcs précisée, le CPM reconnaît que plusieurs usages peuvent avoir cours à l'intérieur d'un même parc en complément de sa vocation principale. Nous saluons, donc, l'effort qui a été fait pour tenter de réconcilier la vocation, les usages et le zonage mais, la méthodologie pour y parvenir mériterait d'être clarifiée et raffinée. À titre d'exemple, notons que le parc du mont Royal pourrait également constituer un parc paysagé ainsi qu'un parc de conservation puisqu'il est désigné à titre d'écoterritoire dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Une avenue à préconiser pourrait être de ne retenir que la vocation principale en citant, par la suite, les vocations secondaires qui dicteraient de la sorte le zonage précis à l'intérieur du territoire des parcs.

Enfin, nous constatons que la vocation et la classification proposées sont établies à l'examen de la situation existante sans lien véritable avec les besoins des citoyens.

Recommandation 4

En sachant que la population de la région de Montréal a connu plusieurs changements depuis quelques temps et que certaines autres mutations sont à appréhender à court terme notamment, le vieillissement de la population, le CPM trouverait pertinent de confirmer la vocation et la classification des parcs par une enquête détaillée des attentes des citoyens de l'île de Montréal, les premiers usagers du réseau des grands parcs de Montréal.

2.3 Un réseau en devenir

Nous nous expliquons difficilement que le développement du réseau des grands parcs, tel que présenté par le document d'orientation, fasse abstraction complète du potentiel de développement que constituent les écoterritoires, alors même qu'ils sont cités dans le décret 1229-2005 au même titre que les parcs du réseau.

Recommandation 5

Au lendemain de la communication des résultats de la première année de réalisations de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (24 avril 2006), le CPM trouve primordial de faire l'arrimage entre les efforts de protection dans les écoterritoires et leur possible intégration au réseau des grands parcs de Montréal.

À titre de réalisations d'importance qui mériteraient de figurer au document d'orientation, citons l'acquisition récente par la Ville de Montréal de l'Île Bonfoin et de l'entente pour la protection et la mise en valeur du ruisseau Pinel à proximité du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.

Nous croyons également qu'une référence doit être faite aux travaux de la Table de concertation du mont Royal qui vise à produire, d'ici décembre 2006, un Plan de mise en valeur du mont Royal révisé. Il ne saurait y avoir une vision du réseau des grands parcs de Montréal sans qu'elle n'intègre le devenir de ce parc qui constitue le pivot du réseau des grands parcs de Montréal.

2.4 Une démarche inclusive proposée

Le document d'orientation fait plusieurs efforts pour intégrer les principes de développement durable à la vision du réseau des grands parcs de Montréal. Nous avons l'impression toutefois, que ces efforts ont quelque peu occulté la nature même des parcs

et de leur mission au détriment d'un sentiment d'appartenance des citoyens pour leurs espaces publics. C'est pourquoi le CPM propose une structure de réflexion qui permettrait au Conseil d'agglomération de documenter la richesse des patrimoines culturel et naturel des grands parcs de Montréal et leur relation aux citoyens pour que la vision à transmettre, pour les années à venir, suscite une large adhésion de la part des usagers actuels et futurs du réseau des grands parcs de Montréal.

3 Structure de réflexion proposée

3.1 Fondement historique des parcs

Comprendre la localisation géophysique des parcs dans l'espace, leur aménagement, leur mission, les usages qui y ont eu cours et les habitudes qui ont été développées par la population sont des données essentielles pour que l'évolution du réseau des grands parcs se fasse en continuité et sans rupture majeure avec l'histoire du lieu. Les principaux thèmes à explorer pourraient être les suivants :

- L'histoire géomorphologique, les anciens propriétaires
- Le développement des parcs depuis
- Les justifications et vocations actuelles

3.2 Patrimoines des grands parcs

Au gré des usages du territoire à travers les décennies, plusieurs aménagements ont été réalisés signant chacun leur époque, alors que certains secteurs ont été laissés en réserve ou dans un état presque naturel. Plusieurs éléments de ces patrimoines naturel et culturel se retrouvent aujourd'hui dans les grands parcs de Montréal. L'exemple ultime de reconnaissance étant la constitution par le gouvernement provincial, en 2005, de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal qui comprend l'ensemble du parc du mont Royal. La vision des grands parcs de Montréal doit donc être abordée de manière judicieuse en intégrant la notion de patrimoine véhiculée par la Politique du patrimoine et la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

- Patrimoine naturel (incluant la notion d'écoterritoire)
- Patrimoine culturel

3.3 Mission et besoins de la population

Si nous nous devons de faire un effort de mémoire pour se donner une assise solide de planification future, les parcs sont avant tout un équipement commun qui doit répondre aux besoins actuels et quotidiens de la population. Bien que nous ne disposions pas de données précises quant aux attentes des citoyens pour leurs parcs, les thèmes suivants pourraient constituer le coeur de la mission à définir pour le réseau des grands parcs dans son ensemble, tant pour chacun des parcs pris individuellement :

- Conservation de la nature et éducation à l'environnement
- Mémoire patrimoniale
- Loisir et détente
- Pratique sportive
- Accessibilité et sécurité des lieux

Dans un second temps, et dans les sites qui s'y prêtent, des thèmes additionnels relatifs à un potentiel touristique pourraient être abordés :

- Événements spéciaux
- Image de marque

Pour faire du réseau des grands parcs de Montréal un succès tant par sa fréquentation par les citoyens que par le développement d'un sentiment d'appartenance, le citoyen doit occuper une place au centre de la mission à définir.

3.4 Un réseau au support de la mission

En plus du manque d'une mission précise pour le réseau des grands parcs, différents modes de gestion ont cours selon que les parcs soient des parcs-nature, des parcs métropolitains et des grands parcs urbains. Ceci contribue à donner une impression d'incohérence entre diverses interventions. Il serait, donc, important de bien mettre en relation le caractère de chacun des parcs pour créer un réel réseau tirant à la fois partie des similitudes et des complémentarités des divers sites. La réflexion à cet effet pourrait porter notamment sur les sujets qui suivent :

- Nature des parcs (vocation, usages, zonages)

- Complémentarité des rôles entre les parcs : les parcs-nature ont une fonction bien établie mais pas les autres parcs; une réflexion est nécessaire pour les autres parcs mais dans une perspective de réseau (vision globale)
- Complémentarité des usages à même un parc : comme à l'échelle du réseau, les aménagements au sein d'un parc doivent aussi tirer partie des similitudes et des complémentarités des patrimoines et usages
- Mise en commun des ressources

3.5 Devenir du réseau des grands parcs de Montréal

L'analyse des besoins de la population ne doit pas seulement porter sur « *l'existant* » mais doit aussi juger si l'offre actuelle ne comporte pas de lacunes à combler. Ainsi, la vision doit proposer un développement du réseau des grands parcs qui pourrait s'articuler autour des points suivants :

- Lacunes du réseau (rôle et localisation géographique) : le document doit faire état d'une réflexion sur les lacunes du réseau qui va au-delà des constatations de la page 3. Entre autres, le rôle de mise en valeur du patrimoine culturel semble infime et devrait faire l'objet d'une plus grande attention, et ainsi adhérer plus étroitement aux principes de développement durable. De plus, le Plan d'urbanisme de Montréal prévoit plusieurs mesures pour le développement du réseau des parcs de proximité et une complémentarité doit être recherchée entre le développement de ce réseau et celui du réseau des grands parcs de Montréal.
- Écoterritoires, rives et activités nautiques, naturalisation dans les parcs existants: la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels repose sur ces trois thèmes. La vision du réseau des grands parcs doit les inclure dans une perspective de développement pour démontrer une harmonisation avec les réseaux « *vert et bleu* » de Montréal.

CONCLUSION

L'élaboration d'une vision pour un réseau de grands parcs est un exercice peu commun et le Conseil d'agglomération doit saisir cette rare occasion pour mobiliser les forces vives de la communauté afin de procurer au réseau des grands parcs de Montréal une mission précise, inclusive et répondant aux attentes de la population.

L'intégration de considérations patrimoniales, de santé communautaire et de qualité de vie que pourrait exprimer la communauté représentera un défi de taille pour le présent exercice mais, le Conseil du patrimoine de Montréal considère que ce passage est incontournable pour assurer une adhésion collective à la mission du réseau des grands parcs de Montréal et faire de nos espaces verts un succès populaire.